

DANONE NATIONS CUP REUNION



DANONE NATIONS CUP

2022
REUNION

Règlement de la DANONE NATIONS CUP REUNION 2022

Préambule

En participant à la DANONE NATIONS CUP, toutes les équipes s'engagent à respecter les valeurs de l'évènement (humanisme, ouverture d'esprit, proximité, enthousiasme) et à s'assurer qu'elles soient respectées par les autres, tout en les mettant en pratique tout au long de la compétition et qui vise à associer l'éducatif au sportif.

La DANONE NATIONS CUP 2022 REUNION se jouera en 3 phases.

Une manifestation solidaire

Danone Réunion, la Banque Alimentaire et la Ligue Réunionnaise de Football s'engagent pour faire de cet évènement un exemple de manifestation placé sous le signe de la solidarité. Nous souhaitons sensibiliser les clubs, leurs licenciés et les parents, aux différentes valeurs mises en avant lors des différentes étapes de cette épreuve sportive : phase de poules, phases finales de secteurs et la phase finale Régionale.

ARTICLE 1 – COMPOSITION DES EQUIPES

- **La compétition DNC Garçons est ouverte aux joueurs nés entre le 01/01/2010 et le 31/12/2011 ainsi qu'aux joueuses U13F nées en 2009 évoluant dans une équipe mixte.**
- **La compétition DNC Filles est ouvertes aux joueuses nées entre le 01/01/2010 et le 31/12/2012.**

Chaque équipe pourra aligner 12 joueurs (8 titulaires et 4 suppléants). Ils seront accompagnés 3 encadrants (1 éducateur, 1 adjoint et 1 dirigeant), licenciés (es) FFF, inscrits sur la feuille de rencontres.

- La participation est gratuite, elle se fait sur inscription.
- Les clubs inscrits doivent transmettre la liste des joueurs licenciés par équipe avant le début de l'épreuve. Les joueurs mutés doivent être identifiés sur cette liste.
- Mutation : possibilité de faire jouer au maximum 4 joueurs ou joueuses mutés par équipes, dont 2 hors période (Article 160 des Règlements généraux de la FFF)
- Le nombre d'équipes participantes par club est limité à 1 équipe pour la phase finale de secteur et la phase finale régionale.
- Les ententes sont autorisées au niveau de la DNC Filles
- Le temps de jeu par joueur et joueuse doit être au moins égal à 50% du temps de jeu total.

Les équipes ne respectant pas ces critères ne pourront pas être qualifiées pour les prochaines Phases de la Danone Nations Cup.

Article 1.2 – Arbitrage

L'arbitrage de la phase de poules est de la responsabilité des clubs organisateurs. L'arbitrage à la touche est assuré par les joueurs.

Les arbitres seront désignés et supervisés par la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) et ses représentants pour les phases finales de secteurs et la phase finale régionale.

- L'arbitrage à la touche est assuré par les joueurs, à raison de 15 minutes maximum (=1/4 temps) par joueur. Les 4 joueurs ou plus de chaque équipe ayant participé à l'arbitrage sont signalés sur la feuille de match (leur numéro est entouré).
- Un tutorat (présence d'un dirigeant licencié derrière le jeune joueur/arbitre) est toléré sur les premières rencontres
- Seule une équipe présentant 8 joueurs est arbitrée par un dirigeant licencié à la touche et inscrit sur la feuille de match

Article 1.3 – LITIGES / RECLAMATIONS

- Les litiges, contestations seront réglés par la Régionale des Jeunes
- Les réserves et réclamations seront traitées par la Régionale des Jeunes

Article 1.4 – DISCIPLINE

Les faits disciplinaires seront étudiés par la Régionale Disciplinaire de la LRF en conformité avec les règlements disciplinaires.

Article 1.5 – EQUIPEMENT EQUIPES

- Chaque équipe doit prévoir 2 ballons de Taille 4 (obligatoire lors de chaque rencontre, phase de poules et finale)
- Chaque équipe doit prévoir 1 jeu de maillots et 1 jeu de chasuble (obligatoire lors de chaque rencontre, phase de poules et finale)
- Dans le cas où deux équipes portent la même couleur de maillots ou des couleurs susceptibles de prêter à confusion, l'équipe identifiée en première conserve sa couleur et la deuxième équipe portera son deuxième jeu de maillots ou des chasubles

ARTICLE 2 – ORGANISATION - 1^{ère} PHASE : PHASE SECTEUR

La première phase se déroule par poules dans les secteurs

Article 2.1 – DEROULEMENT

- Les équipes sont réparties par poule de 10 à 12 équipes en fonction du nombre inscrits dans chacun des secteurs.
- Toutes les équipes se rencontrent sur la période du 28/08/2022 au 09/10/2022
- Cette phase de poule est organisée sous forme de plateau de 4 équipes. La durée des rencontres est de 25 min soit 1 à 2 rencontres par plateau.
- Répartition des points :
 - Victoire : 4 points

- Victoire par forfait : 4 points (= victoire 3-0)
- Match nul : 2 points
- Défaite : 1 point
- Défaite perdue par forfait : 0 point (= perte 3-0)

En cas d'égalité entre 2 équipes, elles seront partagées de la manière suivante :

- Goal average général (différence de buts)
- Goal average particulier (confrontation directe)
- Plus grand nombre de buts marqués
- Nombre de licenciés U11-U12
- Le taux d'encadrement qualifié de U6 à U13

À l'issue de l'ensemble de matchs de poules, les 5 premiers de chaque poule sont qualifiés (soit 60 équipes) pour les phases finales de secteur du 23/10 au 13/11/2022. Les 4 meilleurs 6^{èmes} compléteront cette liste des qualifiées. Les « meilleurs » 6^{ème} seront déterminées par le ratio du nombre de par le nombre de matchs. Le nombre d'équipes participantes par club est limité à 1 points équipe pour la phase finale de secteur. Dans le cas où 2 équipes d'un même club serait qualifiées, on repêche l'équipe la mieux classée.

Article 2.2 – PLATEAUX NON-JOUES

- En cas d'annulation du plateau le dimanche matin (conditions météorologiques), le plateau devra être organisé le mercredi suivant dans les créneaux d'entraînements du club organisateur avec la validation des organisateurs.

Article 2.3 – ACTIONS ASSOCIEES

- Protocole d'avant et d'après match (en fonction des règles sanitaires)
- Carton vert
- Arbitrage à la touche par les joueuses ou joueurs

ARTICLE 3 – ORGANISATION – 2^{ème} PHASE : PHASE FINALE DE SECTEUR

La deuxième phase se déroule sur 4 journées, une par secteur. Ces phases finales secteurs sont organisées par la LRF.

Article 3.1 – DEROULEMENT

Epreuves (classement final réalisé par l'addition des points des 5 épreuves) :

- 2 Défis Techniques : Un défi conduit (60 points) et un défi jonglage (60 points).
Attribution des points en fonction d'un barème généré par le logiciel dédié à l'opération.

- 2 quiz éducatifs : Règles de vie (60 points) et règles du jeu (60 points).
Attribution des points : 5 questions par joueur et par quiz (1 point par bonne réponse)

- 5 rencontres de 15 minutes sans mi-temps (240 points + 60 points éventuels de

Bonus Offensif) Les équipes sont réparties par un tirage au sort effectué à l'arrivée des équipes qui détermine l'ordre des premières rencontres soit : Equipe 1 x équipe 2, équipe 3 x équipe 4 ...

Ces équipes seront opposées selon la formule de compétition dite de « l'échiquier ». Pour les matchs suivants, l'ordre des rencontres de chaque groupe est déterminé par les résultats et le classement des rencontres précédentes soit : 1^{er}/2^{ème}, 3^{ème}/4^{ème}....

Dans chaque groupe, un classement sera donc établi après chaque rencontre par addition de points selon le barème suivant :

- Match gagné : 48 points ;
- Match nul : 24 points ;
- Match perdu : 12 points ;
- Bonus offensif : 12 points.

ATTENTION : Bonus offensif avec attribution de points supplémentaires à partir du 2^{ème} but marqué par match.

En cas d'égalité de points à l'issue de la rencontre, les équipes sont départagées par le temps global de l'équipe lors de l'épreuve de conduite au 10^{ème} de seconde.

En cas d'égalité à l'issue des 5 rencontres, les équipes sont départagées par :

- Le défi jonglage au 10^{ème} de seconde ;
- la différence de buts sur les rencontres de la journée.

Les litiges, réclamations et suites disciplinaires sont examinés à la fin de chaque rencontre par la commission d'organisation de l'épreuve composée des:

- Membres de la Régionale des Jeunes présents
- Membres de l'ETR présents

Les décisions sont sans appel.

Article 3.2 – ACTIONS ASSOCIEES

- Protocole d'avant et d'après match
- Carton vert
- Arbitrage à la touche par les joueuses et joueurs

ARTICLE 4 – ORGANISATION – 3^{ème} PHASE : PHASE FINALE REGIONALE

La troisième phase est organisée le 27 novembre 2022 à Saint Denis.

Les équipes qualifiées doivent être composées des mêmes joueurs que lors de la deuxième phase – finale secteur (2 changements maximum autorisés).

Article 4.1 – DEROULEMENT

- Épreuves (classement final réalisé par l'addition des points des 5 épreuves) :
 - 2 Défis Techniques : Un défi conduit (60 points) et un défi jonglage (60 points).

Attribution des points en fonction d'un barème généré par le logiciel dédié à l'opération.

- 2 quiz éducatifs : Règles de vie (60 points) et règles du jeu (60 points).

Attribution des points : 5 questions par joueur et par quiz (1 point par bonne réponse)

- 5 rencontres de 15 minutes sans mi-temps (240 points + 60 points éventuels de Bonus Offensif) Les équipes sont réparties par un tirage au sort effectué à l'arrivée des équipes qui détermine l'ordre des premières rencontres soit : équipe 1 x équipe 2, équipe 3 x équipe 4...

Ces équipes seront opposées selon la formule de compétition dite de « **l'échiquier** ». Pour les matchs suivants, l'ordre des rencontres de chaque groupe est déterminé par les résultats et le classement des rencontres précédentes soit : 1^{er}/2^{ème}, 3^{ème}/4^{ème}....

Dans chaque groupe, un classement sera donc établi après chaque rencontre par addition de points selon le barème suivant :

- Match gagné : 48 points ;
- Match nul : 24 points ;
- Match perdu : 12 points ;
- Bonus offensif : 12 points.

ATTENTION : Bonus offensif avec attribution de points supplémentaires à partir du 2^{ème} but marqué par match.

En cas d'égalité de points à l'issue de la rencontre, les équipes sont départagées par le temps global de l'équipe lors de l'épreuve de conduite au 10^{ème} de seconde.

En cas d'égalité à l'issue des 5 rencontres, les équipes sont départagées par :

- Le défi jonglage au 10^{ème} de seconde ;
- la différence de buts sur les rencontres de la journée.

Les litiges, réclamations et suites disciplinaires sont examinés à la fin de chaque rencontre par la commission d'organisation de l'épreuve composée des:

- Membres de la Régionale des Jeunes présents
- Membres de l'ETR présents

Les décisions sont sans appel.

Article 4.2 – ACTIONS ASSOCIEES

- Protocole d'avant et d'après match
- Carton vert
- Suivi du temps de jeu des joueuses et joueurs
- Fiche d'observation / intervention et comportement de l'éducateur / éducatrice
- Arbitrage à la touche par les joueuses et joueurs (tutorat assuré par la RA)

Article 5 – CHARTE DE FAIR PLAY

La charte de fair-play de la DANONE NATIONS CUP définit les valeurs clés de l'évènement et set d'engagement formel concernant le respect des valeurs sportives et notamment du tournoi.

Cette charte sera également signée par le responsable de chaque équipe, chaque entraîneur et chaque capitaine, afin de la faciliter et de la faire respecter tout au long de la compétition.

ÊTES-VOUS P.R.Ê.T.S ?



ALORS À VOUS DE JOUER !!!!